

Paris, le 1^{er} Août 2014

A l'attention des Présidents
Délégués, associations

☎ 01 43 58 97 79 lnadaud.lalique@ufolep-usep.fr
☎ 01 43 58 97 78 imatthey.lalique@ufolep-usep.fr

Objet : points sur les sports mécaniques Moto

Cher(e)s Ami(e)s,

Face à l'importance des enjeux pour le devenir de notre sport, il est apparu nécessaire aux deux fédérations, que l'ensemble des circuits de motocross, FFM comme UFOLEP, fassent l'objet d'un réaménagement complet concernant les dispositifs de sécurité.

Pour limiter les dérives, la FFM et l'UFOLEP ont entrepris des démarches afin de réduire l'accidentalité liée à la pratique du motocross.

A ce titre, des annexes aux RTS (règles de technique et de sécurité) relatives aux règles spécifiques pour l'aménagement des circuits ont été élaborées en juin 2014.

MISE EN CONFORMITE ET AMENAGEMENT DES CIRCUITS MOTOCROSS

Ces modifications seront exigées à partir de 2015 soit, lors d'un **demande initiale d'homologation**

soit lors de son **renouvellement**.

La mise en œuvre pour les renouvellements va donc s'opérer sur 4 ans de 2015 à 2018.

Pour ce faire, la FFM a proposé de réaliser une étude des aménagements à effectuer pour mettre le circuit en conformité.

Après négociation avec la FFM sur la mise en œuvre de cette étude, l'UFOLEP accepte de collaborer à ce dispositif et prendra à sa charge les frais d'études pour les circuits UFOLEP à simple affiliation. Des échanges réguliers avec la FFM permettront d'en assurer le bon fonctionnement.

Cet accord mutuel devrait faire l'objet d'un avenant à la convention UFOLEP/FFM.

Cet accord ne fait que confirmer et renforcer la fonction, le rôle des visiteurs de circuit pour l'agrément UFOLEP qui reste indispensable.

1) procédure du dépôt de la demande

A compter du 1^{er} septembre 2014, toutes demandes de visite de circuit devra obligatoirement être transmise à la FFM par l'intermédiaire de L'UFOLEP nationale.

En pièce jointe l'imprimé pour demande de visite à retourner complété si vous êtes dans le cas d'une ré-homologation en 2015 (à nous envoyer par mail si possible)

La procédure vous sera transmise fin août.

Les frais d'expertise seront pris en charge intégralement par l'UFOLEP nationale

LES AGREMENTS UFOLEP

Pour rappel, la procédure d'agrément est obligatoire.

L'agrément, valable un an, fait l'objet d'une visite par un visiteur de circuit ou de terrain habilité

Un listing des agréments départementaux sera envoyé à chaque comité départemental pour vérification et actualisation.

LES ECOLES DE CONDUITE

Pour rappel, la licence « école de conduite » code 29030 est obligatoirement délivrée aux enfants de 6 ans à 12 ans à condition de pratique au sein d'une école de conduite labellisée UFOLEP.

Pour rappel le label UFOLEP est indispensable pour assurer les activités de l'école de conduite (voir fiches diagnostique APAC)

Il est fortement recommandé aux comités départementaux de s'assurer de la labellisation effective de l'école de conduite, de la conformité de l'encadrement et du respect du cahier des charges.

Un listing des écoles de conduite labellisées sera envoyé à chaque comité départemental pour vérification et actualisation.

TARIFS LICENCE, VTM, ASSURANCE, POST GARANTIE

Depuis quelques années les activités moto engendrent une forte sinistralité (notamment en 2013 vis à vis de spectateurs) ayant eu pour conséquence une hausse considérable des cotisations d'assurance.

L'UFOLEP, consciente des difficultés que les associations ont pu rencontrer, a travaillé avec ferveur pour limiter cette hausse.

Les résultats de ce travail sont positifs puisque l'UFOLEP est à même de vous annoncer le maintien des tarifs licence /assurance/VTM pour la saison 2014.2015.

Concernant la post-garantie, elle s'appliquera jusqu'au 31 octobre 2014.

Pour 2015, un groupe de travail UFOLEP-APAC étudie les prochaines modalités de fonctionnement et fera une proposition relative aux nouvelles dispositions de garantie.

Michel COEUGNIET

Laurence NADAUD



Pour cela, l'UFOLEP vous convie à mettre en commun nos ressources et expériences pour participer à cette première tâche le :

Mardi 4 décembre 2012 de 9 H 30 à 13H 00 en salles 10A et 10B.

Cette réunion sera suivie d'un déjeuner. La présence du plus grand nombre de représentants de nos territoires, porteurs de cette ambition, favorisera, soyez-en sûrs, l'émergence d'une véritable entreprise en direction du public seniors.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Germain TICHIT
Élu chargé du dossier Senior

P.J. : fiche d'inscription